

L'ADA promeut l'investissement agricole

1.900 hectares ouverts aux petits agriculteurs

Les efforts de soutien aux petits agriculteurs se poursuivent. À ce titre, l'Agence pour le développement agricole (ADA) lance une nouvelle opération de mobilisation du foncier de l'Etat pour la promotion de l'investissement dans le secteur agricole. Il s'agit d'une opération de location longue durée des terrains portant sur plus de 1.900 hectares de petites parcelles. À noter que le partenariat public-privé autour des terres agricoles de l'Etat avait concerné, dans une première phase, les terrains domaniaux de superficies moyennes. Il sera aujourd'hui élargi à toutes les terres domaniales gérées auparavant par la direction des domaines de l'Etat. En effet, près de 900 petites parcelles (inférieures à 10 hectares en bour et à 5 hectares en irrigué)



Mohamed El Guerrouj
Directeur général de l'ADA.

couvrant près de 2.100 hectares sont louées actuellement par la direction des domaines de l'Etat dans le cadre de contrats de courte durée via des enchères publiques. Ce patrimoine foncier constitue une opportunité d'investissement importante pour le secteur agricole, notamment pour les petits agriculteurs et les petites et moyennes entreprises agricoles à travers des projets d'investissement pérennes et économiquement viables. Dans ce sillage, l'ADA vient de lancer l'appel d'offres n°01/14/R pour la location de petites parcelles sur une superficie de 1.910 hectares qui seront gérés au niveau régional et ce, afin d'assurer plus de proximité au profit des candidats. Aussi, cet appel d'offres qui sera mis en œuvre selon une approche déconcentrée à travers

la mise en place de commissions régionales dédiées à cette opération concerne 872 projets.

À ce titre, en vue de rendre accessible la participation des petits agriculteurs et des petites entreprises à cette opération de partenariat public-privé, l'offre a été adaptée proposant des terrains de superficie commençant à 1.000 m².

Le cahier des charges a également été allégé de manière significative à travers la non exigence de l'attestation de capacité financière, la réduction de la valeur de la caution de soumission à 3.000 dirhams au lieu de 5.000 à 50.000 dirhams et la réduction de la caution de sécurisation de l'investissement à 1% au lieu de 2,5% et 5% pour les terrains de superficies supérieures à 10 hectares.